

Séance du 6 octobre 2016

Extrait du recueil des actes
du conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : délégation de pouvoir consentie au Président-don de matériel informatique

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole CLEUET Bâtiment Matisse de la Faculté des Lettres, Arts, Sciences Humaines de l'Université le 6 octobre 2016, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L 712-2 et L 712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'article L 3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Il est proposé au conseil de déléguer ses compétences au Président pour l'approbation des conventions ayant pour objet :

- Les cessions gratuites des matériels informatiques dont l'université n'a plus l'emploi aux associations de parents d'élèves aux associations de soutien scolaire et aux associations d'étudiants de l'université, à la condition que le bien soit entièrement amorti selon les règles comptables applicables.
- Les cessions gratuites des matériels informatiques et des logiciels nécessaires à leur utilisation dont l'université n'a plus l'emploi aux personnels de l'université, à la condition que le bien soit entièrement amorti selon les règles comptables applicables.

Ces dispositions s'appliquent à compter de la publication de la présente délibération.

Le Président rend compte une fois par semestre des actes pris en application de la présente délégation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA DELEGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'APPROBATION DES CONVENTIONS AYANT POUR OBJET LES CESSIONS GRATUITES DE MATERIELS INFORMATIQUES ET DES LOGICIELS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE SOUTIEN SCOLAIRE OU D'ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE OU AU PROFIT DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITE.

Fait à Valenciennes, le 13 octobre 2016
Le Président de l'Université



Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication **24 OCT. 2016**